



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI, LE 11 JANVIER 2024 À 8H30
AU 300, RUE PARENT**

Monsieur Marc Bourcier ouvre la séance du comité exécutif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier
Mario Fauteux, conseiller
Marc-Antoine Lachance, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Fernand Boudreault, directeur général, André Pratte, directeur général adjoint,
Danny Paterson, directeur général adjoint et Marie-Josée Larocque, greffière

CE - 14020/24-01-11
POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE - 14021/24-01-11
POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Mario Fauteux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE - 14022/24-01-11

POINT 1.3.1

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2023**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 14 décembre 2023 a été transmise aux membres du comité exécutif le 15 décembre 2023;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 14 décembre 2023 soit approuvé.

CE - 14023/24-01-11

POINT 5.1

RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES - SAISON ESTIVALE 2023

ATTENDU QU'il y a lieu de remercier les bénévoles qui ont œuvré au sein de l'Association du baseball et balle-molle mineur de Saint-Jérôme, du Club de tennis de Saint-Jérôme et du Club de soccer Les Ambassadeurs de Saint-Jérôme, pour la saison 2023, dont les listes ont été transmises au coordonnateur aux sports du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social;

ATTENDU QUE par la résolution CE-7393/12-05-22, la Ville a établi le montant de la reconnaissance à verser aux organismes à 45 \$ par bénévole;

ATTENDU QUE les fonds pour autoriser de telles demandes financières sont prévus au budget 2023;

ATTENDU QUE dans un souci de saine gestion des fonds publics, la Ville demande aux organismes qu'ils fournissent toutes pièces justificatives démontrant que l'aide financière accordée a servi à une activité de reconnaissance aux bénévoles;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 30 novembre 2023.

Il est proposé par : Mario Fauteux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville autorise le versement d'une aide financière aux organismes suivants
:

- **Association du baseball et de balle-molle mineur de Saint-Jérôme, 3 375 \$ pour 75 bénévoles;**
- **Club de tennis de Saint-Jérôme, 1 350 \$ pour 30 bénévoles;**
- **Club de soccer Les Ambassadeurs, 6 660 \$ pour 148 bénévoles.**

CE - 14024/24-01-11

POINT 5.2

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION DU BASEBALL ET DE
BALLE-MOLLE MINEUR DE SAINT-JÉRÔME - BILAN ÉTATS FINANCIERS ET
RALLYE CAP**

ATTENDU QUE selon le Guide de reconnaissance et services offerts aux organismes partenaires, l'Association du baseball et de balle-molle mineur de Saint-Jérôme est reconnue à titre de partenaire municipal;

ATTENDU QUE comme partenaire municipal, l'Association doit remettre annuellement un bilan de ses états financiers produit par un comptable professionnel agréé;

ATTENDU la demande d'aide financière et pièces justificatives déposées à la Ville de Saint-Jérôme par l'Association du baseball et de balle-molle mineur de Saint-Jérôme, jointes à la présente;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir financièrement l'Association du baseball et de balle-molle mineur de Saint-Jérôme pour la production d'un bilan financier effectué par un comptable professionnel agréé et afin qu'elle offre le programme de Baseball Québec Rallye Cap à ses membres;

ATTENDU QUE le Service des loisirs possède les fonds nécessaires au budget 2023;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 30 novembre 2023.

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme autorise le versement d'une aide financière de 3 808,19 \$ à l'Association du baseball et de balle-molle mineur de Saint-Jérôme.

CE - 14025/24-01-11

POINT 5.3

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION DU BASEBALL ET DE
BALLE-MOLLE MINEUR DE SAINT-JÉRÔME - FERMETURE PARC
MELANÇON

ATTENDU QUE selon le Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires, l'Association du baseball et de balle-molle mineur de Saint-Jérôme est reconnue à titre de partenaire municipal;

ATTENDU QUE la fermeture du terrain de baseball du parc Melançon dans le cadre de la construction de la patinoire Bleu Blanc Rouge a eu des répercussions sur les activités de l'Association du baseball et de balle-molle mineur de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE les principales répercussions pour l'Association sont financières avec la fermeture du restaurant, l'absence d'un terrain répondant aux normes U15 de Baseball Québec pour le tournoi U15 et les déplacements du personnel au terrain Sophie-Masson de Sainte-Sophie pour les parties U18;

ATTENDU QUE les revenus du restaurant et du tournoi U15 sont les deux principales sources de financement de l'Association;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière et pièces justificatives déposées à la Ville de Saint-Jérôme par l'Association et jointes à la présente;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir financièrement l'Association du baseball et de balle-molle mineur de Saint-Jérôme pour les pertes de revenus survenues en 2023 et pour les déplacements occasionnés par l'absence d'un terrain U18 sur le territoire;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 30 novembre 2023.

Il est proposé par : Mario Fauteux

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme octroie une aide financière de 15 030 \$ à l'Association du baseball et de balle-molle mineur de Saint-Jérôme.

CE - 14026/24-01-11

POINT 5.4

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023 – PROJETS PARTICULIERS
D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) –
DOSSIER XZA24439-75017

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports du Québec (MTQ) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre des Transports, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre des Transports fait un versement en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve les dépenses d'un montant de 13 941,00 \$ pour l'année 2023 relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du MTQ;

La Ville reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

CE - 14027/24-01-11 POINT 6.1

ADJUDICATION DE CONTRAT - ACQUISITION D'UN TRACTEUR POUR L'ENTRETIEN DES PATINOIRES (2023-BS-150)

ATTENDU QUE le 9 novembre 2023, le Service des finances de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumission pour l'acquisition d'un tracteur pour l'entretien des patinoires conformément aux procédures d'appel d'offres publics;

ATTENDU QUE l'estimation du coût, évalué par Mélissa Lanthier du Service des Travaux publics, avant la période d'appel d'offres, est de 101 000 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE la greffière adjointe de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à l'ouverture des soumissions reçues au Service du greffe, avant 10h, le 29 novembre 2023;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Prix soumis (Taxes incluses)	Item optionnel (Taxes incluses)	Montant corrigé (si applicable, tx)
Centre Agricole J.L.D. inc.	97 613,77 \$	Non soumis	97 613,78
AGRIKOM inc.	93 231,51 \$	816,89 \$	
Kanatrac - Mirabel	98 970,48 \$	885,31 \$	

ATTENDU QUE suivant l'analyse des soumissions par le Service des finances, l'entreprise Agrikom inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par : Mario Fauteux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville accorde le contrat pour l'acquisition d'un tracteur pour l'entretien des patinoires à l'entreprise Agrikom inc. pour un montant de 94 048,40 \$, taxes incluses, incluant l'item optionnel.

La durée du contrat s'échelonne de l'adjudication jusqu'à l'acceptation finale.

CE - 14028/24-01-11
POINT 9.1.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que : :

La séance du comité exécutif soit levée.

Le président,

La greffière,

Marc Bourcier

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, notaire